

RFC 8711 : Structure of the IETF Administrative Support Activity, Version 2.0

Stéphane Bortzmeyer
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 28 février 2020

Date de publication du RFC : Février 2020

<https://www.bortzmeyer.org/8711.html>

Le sigle IASA (*"IETF Administrative Support Activity"*) désigne les structures qui font le travail administratif, non-technique, pour l'IETF. L'activité de l'IETF est de produire des normes (sous forme de RFC) et cette activité nécessite toute une organisation et des moyens concrets, des employés, des logiciels, des déclarations pour le fisc, des serveurs, des réunions, et c'est tout cela que gère l'IASA. Dans sa première version, qui avait été spécifiée dans le RFC 4071¹ en 2005, l'IASA était gérée par l'ISOC, et était surtout formée par l'IAOC (*"IETF Administrative Oversight Committee"*). Dans cette « version 2 » de l'IASA, l'IAOC disparaît, et l'essentiel des tâches revient à un nouvel organisme, une LLC (*"Limited Liability Company"*). Ce nouveau RFC remplace le RFC 4071 et décrit cette *"IETF Administration LLC"* <<https://www.ietf.org/about/administration/>> et ses relations avec l'IETF.

L'IETF était à l'origine une structure informelle, des ingénieurs qui se réunissaient, discutaient, et écrivaient des RFC. Petit à petit, elle a grossi et s'est structurée (certains diraient « bureaucratifiée »). La précédente structure était encore assez légère, reposant largement sur l'ISOC. L'IETF ayant continué à grossir, les enjeux ont continué à devenir de plus en plus importants pour la société dans son ensemble, il a été nécessaire de créer une organisation propre, la LLC (*"Limited Liability Company"*). Le conseil d'administration de cette LLC assurera les tâches qui étaient auparavant celles de l'IAOC. Les différents RFC qui mentionnaient l'IAOC ont été mis à jour pour cela (d'où la publication, entre autres, des RFC 8721, RFC 8714 ou RFC 8716). De même, l'ancienne fonction d'IAD *"IETF Administrative Director"*, la personne qui dirigeait le travail de l'IASA, est supprimée et ses tâches passent au directeur de la LLC, avec le titre de *"IETF Executive Director"*. C'était auparavant Portia Wenze-Danley mais Jay Daley lui a succédé le 24 octobre 2019 <<https://www.ietf.org/blog/welcome-ietf-exec-director>>.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc4071.txt>

C'est donc désormais cette « IETF LLC <<https://www.ietf.org/about/administration/>> » qui est la structure légale de l'IETF mais aussi de l'IRTF, de l'IAB et, partiellement, du "RFC Editor" <<https://www.rfc-editor.org/>>.

Cette réorganisation très importante ne change pourtant rien au processus de production des normes, qui, lui, reste couvert par le RFC 2026 (et ses nombreuses mises à jour, comme le RFC 6410). Cette écriture des normes techniques n'est pas pilotée par l'IASA mais par l'IESG et l'IAB (cf. RFC 2850). Même chose pour le travail de l'IRTF (RFC 2014). Si vous ne vous intéressez qu'à la technique, vous pouvez donc sauter le reste de cet article, qui ne parlera que de gouvernance et de droit.

Aucun changement non plus pour les procédures d'appels en cas de désaccord, ou pour les nominations (RFC 8713).

Comme la LLC n'a pas beaucoup de moyens, et que l'activité de l'IETF se déroule dans un environnement parfois compliqué, notamment du point de vue juridique (risque de procès), l'IETF continue de s'appuyer sur l'Internet Society (ISOC). L'accord entre LLC et ISOC est disponible en ligne <<https://www.ietf.org/documents/180/IETF-LLC-Agreement.pdf>>. Voir aussi le RFC 8712.

La section 4 de notre RFC définit un certain nombre de termes, et pose les principes qui régissent la LLC. Parmi les définitions :

- LLC ("*Limited Liability Company*", le nom complet est "*IETF Administration LLC*") : le nouvel organisme, créé par le projet « IASA [version] 2 », qui gèrera la partie « administrative » de l'IETF; c'est le représentant légal de l'IETF.
- Directeur ("*IETF LLC Executive Director*") : la personne qui dirigera la LLC. Ce rôle remplace l'ancien IAD.
- Conseil d'Administration ("*IETF LLC Board*") : le groupe de personnes qui supervise la LLC (le directeur s'occupant des opérations quotidiennes).

Le LLC va donc s'occuper :

- Des réunions physiques, un gros travail organisationnel,
- Des finances, et de la récolte de fonds,
- De la conformité aux lois et règlements divers. (La LLC est enregistrée aux États-Unis et doit donc suivre les lois de ce pays.)

Elle ne s'occupera **pas** du développement des normes (le travail central de l'IETF, qui ne relève pas de cette gestion administrative).

Les principes que lesquels va s'appuyer la LLC pour cela :

- Transparence (il faut rendre des comptes aux participants à l'IETF). Tout doit être public par défaut. C'est le cas, entre autres, des requêtes judiciaires reçues <<https://www.ietf.org/about/administration/legal-requests/>>, des rapports et audits <<https://www.ietf.org/about/administration/reports/>> ou bien des réunions du conseil d'administration <<https://www.ietf.org/about/groups/llc-board/minutes/>> (comme son séminaire de janvier 2020 <<https://www.ietf.org/blog/recap-january-2020-ietf-llc-board-retreat/>>.) Voir aussi le rapport de l'activité de la LLC présentée à la réunion IETF de novembre 2019 <<https://datatracker.ietf.org/meeting/106/materials/slides-106-ietf-sessb-llc-bo>> à Singapour.
- Réactivité face aux demandes des participants à l'IETF.
- Minimisation des risques, notamment financiers.

La section 5 du RFC expose la structure choisie pour mettre en pratique ces principes. Un directeur (aujourd'hui Jay Daley) pour les fonctions opérationnelles du quotidien, et plusieurs employés (traditionnellement, l'IETF fonctionnait avec une équipe très réduite, mais cela n'est plus possible aujourd'hui). Mais une spécificité de l'IETF est aussi son caractère associatif et fondé sur le volontariat. De nombreux participants à l'IETF donnent de leur temps pour effectuer des fonctions de support de l'IETF. C'est ainsi que, pendant longtemps, les outils logiciels de travail en groupe étaient tous développés et maintenus par des participants volontaires. De même, la gestion du réseau pendant les réunions, ou bien les activités de sensibilisation et d'éducation sont traditionnellement assurées en dehors des cadres organisés. Le but de la LLC n'est pas d'absorber tous ces efforts. Au contraire, le RFC insiste sur l'importance pour la LLC de travailler avec les volontaires, sans chercher à les remplacer.

Et qui est membre du conseil d'administration de la LLC? La section 6 l'explique (cela avait été une des discussions les plus vives lors de la création de la LLC). Certains membres sont nommés par l'IESG, d'autres par l'ISOC. Vous pouvez voir sur le site Web de la LLC la liste des membres actuels <<https://www.ietf.org/about/groups/llc-board/>>.

L'argent étant une question évidemment cruciale, la section 7 discute le financement de la LLC. (Au fait, les informations financières sont elles aussi en ligne <<https://www.ietf.org/about/administration/financial-statements/>>, pour la transparence. Et voici le plan pour le budget 2020 <<https://www.ietf.org/blog/2020-draft-budget-narrative/>>.) Bien évidemment, le RFC précise que les éventuels dons, par exemple d'entreprises, ne donnent aucun droit particulier et ne permettent pas de donner des consignes à la LLC (du moins en théorie). L'argent ainsi récolté doit servir uniquement aux activités IETF, et proches (comme l'IRTF).

La LLC doit obéir à un certain nombre de règles, détaillées en section 8, et développées dans ses politiques publiques <<https://www.ietf.org/about/administration/policies-procedures/>>. Par exemple, la LLC doit avoir des politiques internes contre la corruption, ou en faveur de la protection des données personnelles. D'autre part, sa nature d'organisation officiellement enregistrée aux États-Unis l'oblige à appliquer certaines lois états-uniennes comme les sanctions contre ceux que le gouvernement de Washington va qualifier de terroristes. Pour l'instant, l'IETF n'a jamais pris de décision dans des domaines politiquement délicats comme celui-ci. Mais dans le futur? Compte-tenu de l'actuelle crise <https://www.lemonde.fr/international/article/2019/05/16/donald-trump-signe-un-decret-5462621_3210.html> entre le gouvernement Trump et Huawei, faudra-t-il un jour se demander si les employés de Huawei doivent être exclus des réunions? Cela signifierait sans doute la fin de l'IETF.

Pour résumer les principaux changements entre l'« IASA 1 » (RFC 4071) et l'« IASA 2 » décrite par ce RFC : l'IAOC et l'IAD disparaissent, remplacés par la LLC, son conseil d'administration et son directeur.